

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT RCA22 09001

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 22 avril 2022, le règlement suivant :

**RCA22 09001 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PARCS (R.R.V.M., c. P-3) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (DOSSIER 1224212003);**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux).

**FAIT** à Montréal, le 26 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert